

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210301-D_01_03_21_16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Affichage : 05/03/2021

Délibération n°01-03-2021-016

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 1^{er} mars 2021*

Date de convocation	23 février 2021
Date d'affichage	23 février 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1^{er} mars à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Beaugard à Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Pierre CRUCHET (représentant M. Eric BARBIER), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Françoise PELLODI), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Pierre CRUCHET), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. José PLANS), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), M. Roland MARCOTTE, Mme Françoise PELLODI (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON).

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOSSY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GEMAPI : PARTICIPATION 2021 AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Syndicat du Bassin de la Sarthe est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et est devenu depuis le 1^{er} janvier 2018 un syndicat mixte.

PREND ACTE que ce Syndicat doit impulser, faciliter et concourir à la gestion cohérente des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire : le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval.

EST INFORME que la contribution des membres est déterminée au prorata de la superficie située dans le périmètre de compétence du syndicat (pour 20%) et de la population concernée (pour 80%). Sur cette base, la contribution de la Communauté de communes s'élèverait à 2 455,12 € pour 2021.

DECIDE :

- de reconduire l'adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe,
- et d'inscrire au budget 2021 une somme de 2 456 € afin de régler l'adhésion annuelle de 2 455,12 €.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 1^{er} mars 2021

Pour extrait conforme

Le 2 mars 2021

Le Président

M. Didier REVEAU